



**MOIS  
INTERNATIONAL DE LA  
PHOTOGRAPHIE ECLECTIQUE**

*Itinérances*

**18 juin - 3 juillet 2011**

**DOL DE BRETAGNE**  
*Baie du Mont-Saint-Michel*

<http://dpi35.fr>

**06 32 12 49 34**

## **8ème CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE Thème 2011 : «Itinérances»**

L'association Dol Pays d'Initiatives (DPI), organisatrice du Mois international de la Photographie Eclectique (MIPE) de Dol de Bretagne, ouvre son concours 2011 aux amateurs et professionnels, sans distinction, sur le thème unique «Itinérances».

**Date limite de participation fixée au 15 mai 2011 inclus.**

### **Pour participer :**

**Une seule photographie**, N&B ou Couleur, sans support (donc non collée) ni encadrement, dont le concurrent est l'auteur. Format 20 x 30 cm ou A4. Au verso, porter la mention « Reproduction libre» et écrire lisiblement : Nom, Prénom, adresse et n° de téléphone du concurrent. La photo ne doit porter aucun signe distinctif de nature à interprétation comme signe de reconnaissance. Elle sera accompagnée d'un bref commentaire, signalant le lieu et la date de prise de vue.

Les membres de l'association organisatrice DPI ne sont pas autorisés à concourir.

Lire le règlement complet sur le site [MIPE 2011](http://mipe2011.blogspot.com) (<http://mipe2011.blogspot.com>)

### **Envoi de l'image :**

- **Tirage papier** à envoyer à :

J. LE MAOU Concours Photo  
3, Le Châtel  
35120 St BROLADRE

### **Veillez noter :**

- Chaque participant garantit l'association organisatrice qu'il détient tous les droits nécessaires à la concession des droits pour les photographies soumises, qu'elles sont originales et libres de tout droit.

Les photomontages ne sont pas autorisés dans le cadre du concours.

- l'association organisatrice fera usage des photos à la seule fin de communication (presse, site internet, plaquette du MIPE, etc...)

- Aucun document ne sera retourné à son auteur.

## **Droit de participation :**

Il n'est pas demandé de droit de participation.

## **Les Prix :**

Le jury, souverain, composé d'amateurs et de professionnels de l'image et du monde de l'art, est appelé à se réunir le 28 mai (séance ouverte au public).

**Il décernera différents Prix : Noir et Blanc, Couleur, Créativité.**

Les lauréats seront informés immédiatement. Les oeuvres primées seront choisies selon des critères artistiques et techniques et les décisions seront sans appel.

Les photos seront agrandies (laboratoire professionnel, format 30x40) en vue d'être exposées dans le cadre du MIPE 2011. Les lauréats seront invités à fournir un fichier numérique à cette fin. A la clôture du MIPE, les photos seront offertes aux lauréats ( 1 agrandissement par gagnant ).

Les lauréats seront également invités à exposer dans le cadre du MIPE 2012, sous réserve de présenter un dossier affichant une cohérence thématique ou artistique, validé par le comité d'organisation.

Des prix en espèces ou en nature seront également attribués.

## **Enfin ...**

La participation au concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement. Ils veilleront en particulier à détenir l'accord écrit des personnes éventuellement photographiées lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image. L'association organisatrice du concours ne pourra en aucun cas être tenue responsable.